



*Ce numéro référence les données recueillies du 1er juin 2007 au 30 novembre 2007.
Cette lettre d'information est un pdf cliquable : chaque terme souligné vous permet d'accéder
en clic au document ou à la rubrique sélectionné(e).*

Coordination :

Stefano MANACORDA
Professeur associé de Droit pénal à la Seconda Università di Napoli
Vice-Président de l'ARPE

Collaborateurs :

Luca D'AMBROSIO, Docteur, Seconda Università di Napoli
Juliette TRICOT, Doctorante (Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne)
Secrétaire général adjoint de l'ARPE
Aurélie BINET, Doctorante (Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne)
Marta CZABAN, Doctorante, Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne)
Kellen MARTINS DE ROSA, Doctorante (Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne)
Raphaële PARIZOT, Maître de conférences (Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne)

L'Association de recherches pénales européennes, créée en 1991, a pour objet de réunir des universitaires et des praticiens (magistrats, avocats, services de police et de gendarmerie, services administratifs) pour effectuer des études et recherches en matière pénale au sens large du terme (incriminations, procédures et sanctions pénales et administratives) dans la perspective de l'harmonisation européenne, plus particulièrement au sein de l'Union et dans le respect de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Fondée par Mireille DELMAS-MARTY (Professeure au Collège de France), l'Association est présidée par Geneviève GIUDICELLI-DELAGE (Professeure à l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne).

*Cliquez sur les liens (termes soulignés)
pour accéder directement soit aux rubriques de la lettre d'information,
soit, au sein de chaque rubrique, aux documents qui y sont référencés.
Pour revenir au sommaire, cliquez sur Sommaire.*

Au Sommaire de la lettre :

UNION EUROPÉENNE :

Jurisprudence : Droit communautaire || Coopération policière et judiciaire || PESC |

Textes : Corruption et fraudes || Droits fondamentaux || Entraide judiciaire || Europol - Eurojust || Faux monnayage || MAE || Pédopornographie et exploitation sexuelle des enfants || Propriété intellectuelle || Protection des données personnelles || Racisme et xénophobie || Reconnaissance mutuelle || Terrorisme || Traite des êtres humains || Traité modificatif

FRANCE :

Jurisprudence : Rétroactivité in mitius || légalité || infractions douanières et fiscales || divers || MAE || Extradition |

Textes : Lois et projets de lois || Décrets || Déclarations || Rapports d'information || Examen des textes européens || Textes en discussion || Transposition des directives || Études de législation comparée

MISCELLANEA :

Colloques et séminaires || Publications

UNION EUROPÉENNE

JURISPRUDENCE :

Droit communautaire

[23 octobre 2007] Arrêt de la Cour (Grand chambre) - Affaire C-440/05, *Commission des Communautés européennes contre Conseil de l'Union européenne*.

Recours en annulation - Articles 31, paragraphe 1, sous e), UE, 34 UE et 47 UE - Décision-cadre 2005/667/JAI - Répression de la pollution causée par les navires - Sanctions pénales - Compétence de la Communauté - Base juridique - Article 80, paragraphe 2, CE.

[\[Lire l'Arrêt\]](#)

[18 juillet 2007] Arrêt de la Cour (Sixième chambre) - Affaire C-26/07 - *Commission des Communautés européennes contre République hellénique*.

Manquement d'État - Directive 2004/80/CE - Indemnisation des victimes de la criminalité - Non-transposition dans le délai prescrit.

[\[Lire l'Arrêt\]](#)

[26 Juin 2007] Arrêt de la Cour (Grande chambre) - Affaire C-305/05, *Ordre des barreaux francophones et germanophone et autres contre Conseil des ministres*.

Demande de décision préjudicielle: Cour d'arbitrage, devenue Cour constitutionnelle - Belgique.

Directive 91/308/CEE - Prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux - Obligation imposée aux avocats d'informer les autorités compétentes de tout fait qui pourrait être l'indice d'un blanchiment de capitaux - Droit à un procès équitable - Secret professionnel et indépendance des avocats.

[\[Lire l'Arrêt\]](#)

[Sommaire](#)

Coopération policière et judiciaire en matière pénale

[27 août 2007] Affaire C-404/07 - Demande de décision préjudicielle présentée par le Fővárosi Bíróság (Hongrie) - **Procédure pénale contre István Roland Sós.**

Décision-cadre relative au statut des victimes - Interprétation.

Question préjudicielle : « Les articles 2 et 3 de la décision-cadre 2001/220/JAI du Conseil, du 15 mars 2001, relative au statut des victimes dans le cadre de procédures pénales doivent-ils être interprétés en ce sens que la juridiction nationale doit se voir garantir la possibilité d'entendre comme témoin la victime d'une infraction dans le cadre également d'une procédure d'accusation privée substitutive? »

[18 juillet 2007] Arrêt de la Cour (Deuxième chambre) - Affaire C-367/05 - **Procédure pénale contre Norma Kraaijenbrink.**

Demande de décision préjudicielle: Hof van Cassatie - Belgique.

Convention d'application de l'accord de Schengen - Article 54 - Principe 'ne bis in idem' - Notion de 'mêmes faits' - Faits différents - Poursuites dans deux États contractants - Faits liés par la même intention criminelle.

[Lire l'Arrêt]

[18 juillet 2007] Arrêt de la Cour (Deuxième chambre) - Affaire C-288/05 - **Procédure pénale contre Jürgen Kretzinger.**

Demande de décision préjudicielle: Bundesgerichtshof - Allemagne.

Convention d'application de l'accord de Schengen - Article 54 - Principe 'ne bis in idem' - Notion de 'mêmes faits' - Cigarettes de contrebande - Importations dans plusieurs États contractants - Poursuites dans différents États contractants - Notion d'exécution' des peines pénales - Sursis à l'exécution de la peine - Imputation des périodes de détention provisoire de courte durée - Mandat d'arrêt européen.

[Lire l'Arrêt]

[28 juin 2007] Arrêt de la Cour (Troisième chambre) - Affaire C-467/05 - **Procédure pénale contre Giovanni Dell'Orto.**

Demande de décision préjudicielle: Tribunale di Milano - Italie.

Coopération policière et judiciaire en matière pénale - Décision-cadre 2001/220/JAI - Directive 2004/80/CE - Notion de 'victime' dans le cadre de procédures pénales - Personne morale - Restitution de biens saisis au cours d'une procédure pénale.

[Lire l'Arrêt]

[21 juin 2007] Affaire C-297/07 - Demande de décision préjudicielle présentée par le Landgericht Regensburg (Allemagne) - **Staatsanwaltschaft Regensburg / Klaus Bourquain.**

Convention d'application de l'accord de Schengen - Article 54 - Principe 'ne bis in idem' - Notion d'exécution' des peines pénales.

Question préjudicielle : « Eu égard à l'article 54 de la Convention d'application de l'Accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernement des États de l'Union économique Benelux,

de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes signée à Schengen le 19 juin 1990, une personne définitivement jugée par une partie contractante peut-elle être poursuivie par une autre partie contractante pour le même fait lorsqu'en vertu du droit de l'État de condamnation la peine qui a été prononcée à l'encontre de cette personne n'a jamais pu être exécutée? »

Sommaire

Politique étrangère et de sécurité commune

[11 octobre 2007] Arrêt de la Cour (deuxième chambre) - Affaire C-117/06 - ***Procédure engagée par Gerda Möllendorf et Christiane Möllendorf-Niehuus.***

Demande de décision préjudicielle: Kammergericht Berlin - Allemagne.

Politique étrangère et de sécurité commune - Mesures restrictives spécifiques à l'encontre de personnes et d'entités liées à Oussama ben Laden, au réseau Al-Qaida et aux Taliban - Gel de fonds et de ressources économiques - Règlement (CE) n° 881/2002 - Articles 2, paragraphe 3, et 4, paragraphe 1 - Interdiction de mettre des ressources économiques à la disposition des personnes énumérées à l'annexe I de ce règlement - Portée - Vente d'un bien immobilier - Contrat conclu avant l'inscription d'un acquéreur sur la liste figurant à ladite annexe I - Demande de transcription du transfert de la propriété sur le registre foncier postérieurement à cette inscription.

[Lire l'Arrêt]

[11 juillet 2007] Arrêt du Tribunal de première instance (deuxième chambre) - Affaire T-47/03 - ***Jose Maria Sison contre Conseil de l'Union européenne.***

Politique étrangère et de sécurité commune - Mesures restrictives prises à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme - Gel des fonds - Compétence de la Communauté - Recours en annulation - Droits de la défense - Motivation - Droit à une protection juridictionnelle effective - Recours en indemnité.

[Lire l'arrêt]

Sommaire

TEXTES :

Corruption et fraudes

[8 novembre 2007] Décision du Conseil 2007/763/CE concernant l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à la convention, établie sur la base de l'article K.3, paragraphe 2, point c), du traité sur l'Union européenne, relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des États membres de l'Union européenne - JOUE L 304 du 22.11.2007, p. 34-35.

[\[Lire la décision\]](#)

[26 juillet 2007] Initiative de la République fédérale d'Allemagne en vue de l'adoption d'une décision du Conseil relative à un réseau de points de contact contre la corruption JOUE C 173 du 26.7.2007, p. 3-4.

[\[Lire le texte\]](#)

[Sommaire](#)

Droits fondamentaux

[28 novembre 2007] Résolution du Parlement européen donnant mandat à son Président pour proclamer la Charte des droits fondamentaux conjointement avec le Président du Conseil européen et le Président de la Commission avant la signature du traité modificatif.

[\[Lire le texte\]](#)

[Sommaire](#)

Entraide judiciaire en matière pénale

[8 novembre 2007] Décision 2007/763/CE du Conseil relative à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à la convention établie par le Conseil conformément à l'article 34 du traité sur l'Union européenne, relative à l'entraide judiciaire en matière pénale entre les États membres de l'Union européenne JOUE L 307 du 24.11.2007, p. 18-19.

[\[Lire le texte\]](#)

[Sommaire](#)

Europol - Eurojust

Avis du contrôleur européen de la protection des données sur la proposition de décision du Conseil portant création de l'Office européen de police (Europol) – COM(2006) 817 final JOUE C 255 du 27.10.2007, p. 13-21.

[\[Lire le texte\]](#)

[15 octobre 2007] Décision 2007/673/CE du Conseil modifiant les règles applicables aux fichiers d'Europol créés à des fins d'analyse JOUE L 277 du 20.10.2007, p. 23-24.

[\[Lire le texte\]](#)

[23 octobre 2007] Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur le rôle d'Eurojust et du Réseau Judiciaire européen dans le cadre de la lutte contre le crime organisé et le terrorisme dans l'Union européenne, COM/2007/0644 final.

[\[Lire le texte\]](#)

[**Sommaire**](#)

Faux monnayage

[17 septembre 2007] Troisième Rapport COM/2007/0524 final de la Commission fondé sur l'article 11 de la décision-cadre du Conseil du 29 mai 2000 visant à renforcer par des sanctions pénales et autres la protection contre le faux monnayage en vue de la mise en circulation de l'euro.

[\[Lire le texte\]](#)

[**Sommaire**](#)

Mandat d'arrêt européen

[11 juillet 2007] Rapport COM/2007/0407 final de la Commission sur la mise en œuvre, depuis 2005, de la décision-cadre du Conseil du 13 juin 2002 relative au mandat d'arrêt européen et aux procédures de remise entre États membres.

[\[Lire le texte\]](#)

[**Sommaire**](#)

Pédopornographie et exploitation sexuelle des enfants

[16 novembre 2007] Rapport COM/2007/0716 final de la Commission fondé sur l'article 12 de la décision-cadre 2004/68/JAI du Conseil du 22 décembre 2003 relative à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et la pédopornographie.

[\[Lire le texte\]](#)

[***Sommaire***](#)

Propriété intellectuelle

[27 octobre 2007] Avis COM(2005) 276 final du Comité économique et social européen sur la Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux mesures pénales visant à assurer le respect des droits de propriété intellectuelle – JO C 256 du 27.10.2007, p. 3-7.

[\[Lire le texte\]](#)

[***Sommaire***](#)

Protection des données personnelles

[8 novembre 2007] Examen de la Décision-cadre sur la protection des données personnelles dans le cadre de la coopération policière et judiciaire.

[6 novembre 2007] Proposition COM/2007/0654 de Décision-cadre du Conseil relative à l'utilisation des données des dossiers passagers (Passenger Name Record - PNR) à des fins répressives.

[\[Lire le texte\]](#)

[4 août 2007] Accord entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique sur le traitement et le transfert de données des dossiers passagers (données PNR) par les transporteurs aériens au ministère américain de la sécurité intérieure (DHS) (accord PNR 2007) JOUE L 204 du, p. 18-25.

[\[Lire le texte\]](#)

[23 juillet 2007] Décision 2007/551/PESC/JAI du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne, d'un accord entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique sur le traitement et le transfert de données des dossiers passagers (données PNR) par les transporteurs aériens au ministère américain de la sécurité intérieure (DHS) (accord PNR 2007) JO L 551 du 4.8.2007, p. 16-17.

[\[Lire le texte\]](#)

[21 juillet 2007] Avis du contrôleur européen de la protection des données sur l'initiative du Royaume de Belgique, de la République de Bulgarie, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume d'Espagne, de la République française, du Grand-duché de Luxembourg, du Royaume des Pays-Bas, de la République d'Autriche, de la République de Slovaquie, de la République slovaque, de la République italienne, de la République de Finlande, de la République du Portugal, de la Roumanie et du Royaume de Suède, en vue de l'adoption de la décision du Conseil relative à l'approfondissement de la coopération transfrontière, notamment en vue de lutter contre le terrorisme et la criminalité transfrontière JOUE C 169 du 21.7.2007, p. 2-14.

[\[Lire le texte\]](#)

[9 juillet 2007] Résolution du Parlement européen sur l'accord PNR avec les États-Unis d'Amérique, 9 juillet 2007.

[\[Lire le texte\]](#)

[Sommaire](#)

Racisme et xénophobie

[14 novembre 2007] Rapport du Parlement (Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures) sur la proposition de décision-cadre du Conseil sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal.

[\[Lire le texte\]](#)

[Sommaire](#)

Reconnaissance mutuelle

[5 octobre 2007] Rapport du Parlement européen sur le projet de décision-cadre du Conseil concernant l'application du principe de reconnaissance mutuelle aux jugements en matière pénale prononçant des peines ou des mesures privatives de liberté aux fins de leur exécution dans l'Union européenne, Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures.

[\[Lire le texte\]](#)

[5 octobre 2007] Rapport du Parlement européen sur l'initiative de la République fédérale d'Allemagne et de la République française en vue de l'adoption par le Conseil d'une décision-cadre concernant la reconnaissance et la surveillance des peines assorties du sursis avec mise à l'épreuve, des peines de substitution et des condamnations sous condition, Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures.

[\[Lire le texte\]](#)

[30 juin 2007] Initiative de la République fédérale d'Allemagne et de la République française en vue de l'adoption par le Conseil de la décision-cadre 2007/.../JAI du ... concernant la reconnaissance et la surveillance des peines assorties du sursis avec mise

à l'épreuve, des peines de substitution et des condamnations sous condition - JOUE C 147 du 30.6.2007, p. 1-16.

[\[Lire le texte\]](#)

[21 juin 2007] Résolution législative du Parlement européen sur la proposition de décision-cadre du Conseil relative à l'organisation et au contenu des échanges d'informations extraites du casier judiciaire entre les États membres.

[\[Lire le texte\]](#)

[**Sommaire**](#)

Terrorisme

[9 novembre 2007] Initiative de la République fédérale d'Allemagne en vue de l'adoption d'une décision 2007/.../JAI du Conseil du ... concernant la mise en œuvre de la décision 2007/.../JAI relative à l'approfondissement de la coopération transfrontière, notamment en vue de lutter contre le terrorisme et la criminalité transfrontière, JOUE C 267 du 9.11.2007, p. 4-8.

[\[Lire le texte\]](#)

[6 novembre 2007] Proposition COM/2007/0650 final de décision-cadre du conseil modifiant la décision-cadre 2002/475/JAI relative à la lutte contre le terrorisme.

[\[Lire le texte\]](#) [\[Lire le rapport et la Communication de la Commission\]](#)

[12 juin 2007] Recommandation du Conseil concernant l'échange d'informations relatives aux enlèvements commis par des terroristes.

[\[Lire le texte\]](#)

[**Sommaire**](#)

Traite des êtres humains

[17 octobre 2007] Décision 2007/675/CE de la Commission portant création du Groupe d'experts sur la traite des êtres humains JO L 277 du 20.10.2007, p. 29-32.

[\[Lire le texte\]](#)

[**Sommaire**](#)

Traité modificatif

[21- 22 juin 2007] CONSEIL EUROPEEN - Conclusions de la Présidence

Les problèmes rencontrés en 2005 au cours du processus de ratification du traité constitutionnel ont amené l'Union à engager un processus de réflexion sur une future réforme. À l'issue de ce processus, en juin 2006, le Conseil européen a invité la future présidence allemande à élaborer un rapport sur la voie à suivre. Ce rapport, ainsi que les travaux entrepris par la présidence allemande, ont permis au Conseil européen, lors de sa réunion des 21 et 22 juin 2007, de décider de la convocation d'une Conférence des représentants des gouvernements des États membres afin de rédiger un "traité modificatif" modifiant les traités actuels en vue de renforcer l'efficacité et la légitimité démocratique de l'Union élargie et d'améliorer la cohérence de son action extérieure. Les travaux se sont achevés le 3 décembre 2007 avec la rédaction d'un acte final et du Traité de Lisbonne modifiant le traité sur l'Union européenne et le Traité instituant la Communauté européenne.

[\[Lire les conclusions de la Présidence\]](#) [\[Lire le mandat de la CIG\]](#) [\[Lire l'acte final\]](#) [\[Lire le Traité de Lisbonne\]](#)

Sommaire

FRANCE

JURISPRUDENCE :

Les arrêts de la Chambre criminelle de la Cour de cassation peuvent être consultés à partir du Site Legifrance : <http://www.legifrance.gouv.fr>
Pour faciliter la recherche, il est conseillé d'utiliser l'outil de recherche experte et d'insérer le numéro de pourvoi de la décision recherchée.

DROIT COMMUNAUTAIRE ET DROIT PÉNAL INTERNE

Principes généraux du droit pénal : rétroactivité in mitius

[19 septembre 2007] Pourvoi n° 06-85899 (Rejet) Publié au bulletin.

Loi n° 92-677 du 17 juillet 1992 (article 110) - Principes généraux du droit communautaire - Jurisprudence *Berlusconi* de la CJCE - Article 15 PICC.

« Sur le cinquième moyen de cassation, pris de la violation des articles 8 de la Déclaration des droits de l'homme des 16 et 24 août 1789, 112-1 et 112-2 du code pénal, des principes généraux du droit communautaire, de l'article 15 du Pacte International relatif aux droits civils et politiques de New-York ;

“en ce que l'arrêt attaqué a déclaré Y... coupable des infractions douanières qui lui étaient reprochées ;

“aux motifs, sur le moyen tiré de la disparition de l'incrimination par l'effet de la loi du 17 juillet 1992, que, selon ce texte, qui n'était pas contraire aux principes consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme et le Pacte International de New-York, et dont le juge répressif ne pouvait apprécier la constitutionnalité, la suppression des taxations et contrôles douaniers, décidée à compter du 1^{er} janvier 1993, ne faisait pas obstacle à la poursuite des infractions douanières commises avant l'entrée en vigueur de ladite loi, sur le fondement des dispositions législatives antérieures ;

que la date d'engagement des poursuites était sans incidence sur l'application de cette loi ;

“alors 1) que l'article 112-1, alinéa 3, du code pénal, issu de la loi n° 92-683 du 22 juillet 1992 entrée en vigueur le 1^{er} mars 1994, porte que les dispositions nouvelles s'appliquent aux infractions commises avant leur entrée en vigueur et n'ayant pas donné lieu à une condamnation passée en force de chose jugée lorsqu'elles sont moins sévères que les dispositions anciennes ;

que ce texte, d'application générale, proscribit impérativement la poursuite des infractions pénales commises antérieurement à la promulgation d'une loi plus douce et ne prévoit aucune possibilité d'y déroger ; qu'immédiatement applicable aux procédures en cours, il privait de fondement légal les poursuites engagées sur le fondement de dispositions plus répressives, même si une loi antérieure avait prévu leur exclusion, celle-ci se trouvant alors *de facto* implicitement abrogée ; qu'il s'ensuit qu'en l'espèce, en vertu de ce texte et nonobstant les dispositions de l'article 110

de la loi n° 92-677 du 17 juillet 1992 portant mise en œuvre par la République française de la directive du Conseil des communautés européennes (C.E.E.) n° 91-680 complétant le système commun de la taxe sur la valeur ajoutée et modifiant, en vue de la suppression des contrôles aux frontières, la Directive (CEE) n° 92-12 relative au régime général, à la détention, à la circulation et au contrôle des produits soumis à accise, excluant du bénéfice de cette loi la poursuite des infractions douanières commises avant son entrée en vigueur sur le fondement de dispositions législatives antérieures plus sévères, les poursuites engagées contre Y... se trouvaient *ipso facto* privées de fondement légal ;

“alors 2) et en tout état de cause que les principes généraux du droit communautaire priment le droit national ; que, dans un arrêt en date du 3 mai 2005, la Cour de justice des Communautés européennes a rappelé que le principe de l'application rétroactive de la peine plus légère fait partie des traditions constitutionnelles communes aux États membres et qu'il en découle que ce principe doit être considéré comme faisant partie des principes généraux du droit communautaire que le juge national doit respecter lorsqu'il applique le droit national adopté pour mettre en œuvre le droit communautaire (points 68 et 69 de l'arrêt du 3 mai 2005) ; qu'en l'espèce, par conséquent, c'est en violation de ce principe supérieur à la loi nationale que la cour de Paris a prononcé une condamnation à l'encontre de Y... sur le fondement d'une loi nationale adoptée pour mettre en œuvre le droit communautaire et ayant illégalement écarté le principe de la rétroactivité de la loi pénale plus douce ;

“alors 3) que l'article 15 du pacte international relatif aux droits civils et politiques dispose, sans prévoir aucune exception, que si, postérieurement à la commission d'une infraction, la loi prévoit l'application d'une peine plus légère, le délinquant doit en bénéficier ; que ce texte prime la loi nationale en vertu de l'article 55 de la Constitution du 4 octobre 1958 ; qu'il s'ensuit que la cour de Paris ne pouvait écarter la loi nouvelle plus douce pour le seul motif que cette loi avait expressément exclu tout caractère rétroactif en violation du principe posé par le texte susvisé” ;

Attendu que les demandeurs ne sauraient se faire un grief de ce que l'arrêt n'a pas écarté, comme contraire au principe de l'application rétroactive de la peine plus légère, l'article 110 de la loi du 17 juillet 1992, selon lequel les dispositions de cette loi ne font pas obstacle à la poursuite des infractions douanières commises avant son entrée en vigueur sur le fondement des dispositions législatives antérieures, dès lors qu'en l'espèce la modification apportée par la loi du 17 juillet 1992 n'a eu d'incidence que sur les modalités de contrôle du respect des conditions de l'octroi de l'aide aux pois protéagineux et de leur origine et non sur l'existence de l'infraction ou la gravité des sanctions ;

Qu'ainsi le moyen doit être écarté ; (...) »

Sommaire

Principes généraux du droit pénal : légalité.

[11 septembre 2007] Pourvoi n° 06-86564 (Rejet) Inédit.

Sécurité des travailleurs - Directive - Transposition.

« Sur le premier moyen de cassation, pris de la violation des articles L. 263-2 du code du travail, des articles 111-2, 111-3, R. 625-2 du code pénal, du décret 65-48 du 8 janvier 1965 par fausse application, du décret n° 2004-924 du 1^{er} septembre 2004, de l'article 7 de la Convention européenne des droits de l'homme, manque de base légale, défaut de motifs, violation du principe de légalité ;

“en ce que l'arrêt attaqué, en date du 6 juin 2006, a déclaré Y... coupable d'une infraction à la réglementation générale sur l'hygiène et la sécurité du travail et de blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas trois mois dans le cadre du travail et l'a condamnée de ces chefs ;

“aux motifs qu'en sa qualité de gérante de droit, Y... est tenue à une obligation de sécurité ; que l'article 5 du décret du 8 janvier 1965 exige la mise en place d'un dispositif de protection pour éviter les chutes des salariés travaillant à une hauteur de plus de 3 mètres ; que Z... qui se trouvait à 5 m du sol aurait dû bénéficier de ce dispositif afin d'éviter tout risque de chute ; qu'en omettant de prévoir une protection individuelle ou collective pour ce salarié alors que cette protection existait à l'étage supérieur, Y... a failli à son obligation de sécurité et n'a pas pris les mesures nécessaires pour éviter l'accident qui a entraîné pour Z... une incapacité totale de travail de trois mois ;

“alors que le juge répressif ne peut prononcer une condamnation que si le fait poursuivi constitue une infraction punissable définie par une loi ou un règlement en vigueur au moment où la condamnation est prononcée ;
qu'en condamnant Y... au motif qu'elle avait commis une infraction à une réglementation générale sur l'hygiène et la sécurité du travail issue d'un décret du 8 janvier 1965, pourtant abrogé par un décret du 1^{er} septembre 2004, et une infraction pour blessures involontaires pour violation de la même réglementation abrogée, la cour d'appel a violé les textes et principes susvisés” ;
Attendu que, s'il est vrai que les articles 2 et 3 du décret du 8 janvier 1965, inclus dans un chapitre définissant les mesures générales de sécurité relatives à la résistance et à la stabilité des dispositifs de protection utilisés pour les travaux du bâtiment, les travaux publics et tous autres travaux concernant les immeubles ont été abrogés par le décret du 1^{er} septembre 2004, l'arrêt n'encourt pas pour autant la censure de ce chef, dès lors que ces textes ont été remplacés par les articles R. 233-13-20 et suivants du code du travail qui, par transposition de la directive européenne du 27 juin 2001, énumèrent de façon plus large, pour l'ensemble des établissements soumis au code du travail, les mesures complémentaires de sécurité concernant les travaux temporaires en hauteur et les équipements de travail mis à disposition, ceux-ci devant présenter une solidité et une résistance appropriées à leur emploi ;
D'où il suit que le moyen ne saurait être admis ; (...) »

Sommaire

COMPATIBILITÉ DU DROIT PÉNAL INTERNE

Infractions douanières et fiscales

[17 octobre 2007] Pourvoi n° 07-81506 (Rejet) Inédit.

Importation en contrebande de marchandises fortement taxées. Neutralisation du droit interne (non).

« Sur le troisième moyen de cassation, pris de la violation des articles 55 de la Constitution, 6-2 de la Convention européenne des droits de l'homme, 10, 23 à 31 du Traité CE, 2 du règlement n° 2913/92 du Conseil du 12 octobre 1992, 313 du règlement n° 2454/93 du 2 juillet 1993, 215, 215 bis et 419 du code des douanes, 591 à 593 du code de procédure pénale, défaut de motifs et manque de base légale ;

“en ce que l'arrêt attaqué a déclaré X... coupable d'avoir fait circuler irrégulièrement des marchandises soumises à justification d'origine ;

“aux motifs que l'article 313 des documents d'application du code des douanes communautaire ne trouve pas application au cas d'espèce ; en effet, les arrêtés successifs pris pour l'application de l'article 215 du code des douanes ont maintenu la détention des bijoux comme entrant dans le champ d'application dudit article 215 ; que, par ailleurs, l'article 30 du traité instituant la Communauté européenne permet de faire exception à la règle de libre circulation des marchandises entre les États membres, les mesures de restriction ou d'interdiction qu'il autorise s'appliquent nécessairement à l'intérieur du territoire douanier ; la lutte contre la fraude internationale et les marchés clandestins préjudicant aux intérêts légitimes du commerce régulier et à ceux du Trésor, constitue une raison d'ordre public au sens de l'article 30 du traité et justifie dès lors la restriction apportée par l'article 215 du code des douanes à la libre circulation sur le territoire français des marchandises visées par ce dernier article ; il en résulte qu'il convient de considérer que l'article 313 du règlement d'application du code des douanes communautaire régit le statut douanier des marchandises présentes sur le territoire douanier de la communauté alors que l'article 215 du code des douanes est relatif aux règles spéciales applicables à l'intérieur du territoire français ; qu'il n'est dès lors pas contraire à l'article 313 du règlement d'application du code des douanes communautaire non plus que l'article 419 du code des douanes qui répute importée en contrebande les marchandises visées à l'article 215 du même code à défaut de justification d'origine ;

“alors qu'aux termes de l'article 313 du règlement n° 2454/93 de la Commission du 2 juillet 1993,

toutes les marchandises qui se trouvent sur le territoire douanier de la communauté sont réputées marchandises communautaires, sauf s'il est établi qu'elles ne possèdent pas le statut communautaire ; que ce texte de droit communautaire dérivé prime le droit national, même pénal ; qu'en refusant d'écarter l'application de l'article 215 du code des douanes national, qui présume, à l'inverse du texte précité, l'origine non communautaire de certaines marchandises, en demandant à leur détenteur de justifier de leur provenance, la cour d'appel a violé les textes susvisés” ;

Attendu qu'en retenant, par les motifs repris au moyen, que les dispositions de l'article 215 du code des douanes ne sont pas contraires à celles de l'article 313 des dispositions d'application du code des douanes communautaire, la cour d'appel a justifié sa décision sans méconnaître les textes légaux et conventionnels invoqués ;

D'où il suit que le moyen n'est pas fondé ; (...) »

[6 juin 2007] Pourvoi n° 06-85241 (Cassation partielle) Inédit.

Importation en contrebande de marchandises prohibées - Sanctions - Proportionnalité.

« (...) Les moyens étant réunis ;

Attendu qu'il résulte de l'arrêt attaqué que X..., dirigeant des sociétés C... et L..., est poursuivi, sur le fondement des articles 215 et 419 du Code des douanes, pour avoir détenu trois lots de caviar d'esturgeon d'origine russe sans justification de leur importation régulière sur le territoire douanier de la Communauté européenne ;

Attendu que, pour le déclarer coupable de ces faits et le condamner, solidairement avec les sociétés C... et L..., à une amende douanière d'un montant égal au tiers de la valeur de la marchandise de fraude, l'arrêt relève que les documents produits par le prévenu pour justifier de l'importation régulière de ces marchandises au Danemark, et notamment les certificats CITES, à la délivrance desquels la réglementation communautaire subordonne l'importation du caviar d'esturgeon, ne se rapportent pas aux marchandises litigieuses ;

Attendu qu'en l'état de ces motifs, d'où il résulte que le prévenu n'a pas rapporté la preuve de ce que lesdites marchandises avaient été mises en libre pratique au Danemark, **et dès lors que la sanction prévue à l'article 414 du code des douanes et destinée en l'espèce à garantir le respect d'une obligation prévue par la réglementation communautaire, n'est pas contraire au principe de proportionnalité**, la cour d'appel a justifié sa décision sans méconnaître les dispositions conventionnelles invoquées ;

D'où il suit que les moyens doivent être écartés ; (...) »

[3 octobre 2007] Pourvoi n° 06-87079 (Rejet) Inédit

Infractions douanières et fiscales - Fraude fiscale. Liberté d'établissement.

[3 octobre 2007] Pourvoi n° 06-87231 (Rejet) Inédit.

Infractions douanières et fiscales - Fraude fiscale. Liberté d'établissement.

[19 septembre 2007] Pourvoi n° 06-88533 (Rejet) Inédit.

Infractions douanières et fiscales - Fraude à la TVA.

[19 septembre 2007] Pourvoi n° 06-88363 (Rejet) Publié au bulletin.

Infractions douanières et fiscales - Importation sans déclaration de marchandises prohibées - Code des douanes communautaire.

[20 juin 2007] Pourvoi n° 06-85375 (Rejet) Inédit.

Infractions douanières et fiscales - Importation sans déclaration de marchandises prohibées (relaxe). Code des douanes communautaire.

[6 juin 2007] Pourvoi n° 06-86648 (Rejet) Inédit.

Infractions douanières et fiscales - Contrebande de marchandises prohibées - Complicité.

Sommaire

Divers

[5 juin 2007] Pourvoi n° 06-87908 (Rejet) Inédit.

Animaux non domestiques - Code de l'environnement - Moyen tiré du droit communautaire.

« Sur le moyen unique de cassation, pris de la violation des articles L. 424-8 III du code rural et 112-1, alinéa 3, du code pénal ;
Attendu qu'il résulte de l'arrêt attaqué et des pièces de procédure que X... a été cité devant le tribunal correctionnel pour avoir transporté, vendu, ou acheté des animaux non domestiques appartenant à des espèces protégées ou classées comme gibier non commercialisable, pour avoir ouvert, sans autorisation préalable et sans être titulaire d'un certificat de capacité, un élevage de ces animaux et enfin pour avoir omis de tenir le registre prévu par la réglementation ;
Attendu qu'après avoir relaxé le prévenu du chef de la première de ces infractions et pour le déclarer coupable des chefs d'ouverture d'un élevage d'animaux non domestiques sans autorisation et sans être titulaire d'un certificat de capacité, ainsi que d'une contravention de première classe, l'arrêt retient que X... a reconnu qu'il procédait, depuis plusieurs années, à l'élevage en grand nombre d'anatidés non domestiques, qu'il n'était pas titulaire du certificat de capacité prévu par l'article L. 413-2 du code de l'environnement, qu'il n'avait pas demandé l'autorisation exigée par l'article L. 413-3, ni tenu les documents prévus par l'arrêté pris en application de l'article R. 413-42 dudit code ;
Attendu qu'en prononçant ainsi, et dès lors qu'il n'a pas été prétendu que les animaux litigieux appartenaient à des espèces domestiques, **ni soutenu que les articles L. 413-2 et suivants du code précité relatifs aux établissements détenant des animaux d'espèces non domestiques seraient contraires au Traité des Communautés européennes, ou aux règles édictées en application de ce Traité**, la cour d'appel a justifié sa décision ;
D'où il suit que le moyen doit être écarté (...) »

[14 novembre 2007] Pourvoi n° 05-85739 (Cassation) Inédit.

Pratiques anticoncurrentielles - Procédure - Saisies.

[17 octobre 2007] Pourvoi n° 06-87566 (Cassation partielle) Publié au bulletin.

Favoritisme - Code des marchés publics - Directive 92/50/CEE.

[2 octobre 2007] Pourvoi n° 06-86051 (Rejet) Inédit.

Complicité d'exercice illégal de la pharmacie. Vente de tests de grossesse - Directive 98/79/CE.

[19 juin 2007] Pourvoi n° 06-84300 (Cassation partielle) Inédit.

Contrefaçon - Opération de transit.

Sommaire

DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE

Mandat d'arrêt européen

[7 novembre 2007] Pourvoi n° 07-85200 (Cassation) Publié au bulletin.

Mandat d'arrêt européen - Mandat d'arrêt interne.

« Vu les articles 135-2, 695-11 et 695-16 du code de procédure pénale ;
Attendu que, d'une part, le mandat d'arrêt européen, qui ne constitue qu'une modalité de

coopération internationale, ne se confond pas avec le mandat d'arrêt interne pour l'exécution duquel il a été décerné ;

Attendu que, d'autre part, il peut être sursis à la notification d'un mandat d'arrêt lorsque la personne concernée est détenue pour autre cause ;

Attendu qu'il résulte de l'arrêt attaqué et des pièces de la procédure qu'après avoir été remis, le 22 juin 2006, par les autorités judiciaires espagnoles en vertu d'un mandat d'arrêt européen émis le 5 mars 2004 par le procureur de la République de Toulouse, X... a fait l'objet d'une demande d'extension de la remise pour l'exécution d'un mandat d'arrêt décerné par le juge d'instruction de Marseille le 29 novembre 2005 dans l'information suivie contre lui des chefs d'assassinat et de participation à une association de malfaiteurs ; que les autorités judiciaires espagnoles ont fait droit à cette demande par décision de l'Audiencia Nacional du 14 novembre 2006, notifiée à l'intéressé le 21 novembre suivant par l'intermédiaire du greffe de l'établissement pénitentiaire ; que, le 21 mai 2007, X..., qui était détenu pour autre cause, a comparu pour assassinat et participation à une association de malfaiteurs devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône ; que cette juridiction a renvoyé l'affaire à une audience ultérieure ;

Attendu que, saisi par le procureur de la République d'Aix-en-Provence, le 7 juin 2007, sur le fondement des dispositions de l'article 135-2 du code de procédure pénale, le juge des libertés et de la détention a, après débat contradictoire, ordonné le placement en détention provisoire de X... pour l'exécution du mandat d'arrêt décerné le 29 novembre 2005 ;

Attendu que, pour annuler cette ordonnance, l'arrêt retient que le mandat d'arrêt initial formait avec le mandat d'arrêt européen et la décision de l'Audiencia Nacional un "tout indissociable" ; que les juges en déduisent que la notification de la décision de l'Audiencia Nacional, le 21 novembre 2006, à X..., devait entraîner, si un placement en détention provisoire était envisagé, sa présentation au procureur de la République et au juge des libertés et de la détention compétents dans les délais prévus par l'article 135-2, alinéa 5, du code de procédure pénale ;

Mais attendu qu'en statuant ainsi, la chambre de l'instruction a méconnu les textes susvisés et les principes ci-dessus rappelés ;

Par ces motifs, et sans qu'il soit besoin d'examiner le second moyen de cassation proposé :
CASSE et ANNULE, en toutes ses dispositions, l'arrêt susvisé de la chambre de l'instruction de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, en date du 27 juin 2007 (...) ».

[26 septembre 2007] Pourvoi n° 07-86099 (Cassation) Publié au bulletin.

Motifs de refus - Caractère politique de la demande.
(À rapprocher de l'arrêt du 8 août 2007, n° 07-84620 - voir *infra*).

« (...) Sur le moyen unique de cassation, pris de la violation des articles 695-11 et suivants, 695-22, 5, ensemble les articles 591 et 593 du code de procédure pénale ;Vu lesdits articles ;

Attendu que tout arrêt de la chambre de l'instruction doit comporter les motifs propres à justifier la décision ; que l'insuffisance ou la contradiction de motifs équivaut à leur absence ;

Attendu qu'il résulte des pièces de la procédure que X..., ressortissant turc, a été arrêté et a reçu notification le 13 juin 2007 d'un mandat d'arrêt européen émis le 11 novembre 2004 par le procureur général près la Cour fédérale de justice d'Allemagne du chef de participation à une organisation criminelle ; que, comparant devant la chambre de l'instruction, il n'a pas consenti à sa remise ;

Attendu que, pour refuser cette remise, les juges, statuant sur renvoi après cassation, se bornent à relever que la protection dont bénéficie en France X..., au titre du statut de réfugié politique, est manifestement en relation avec ses activités en faveur de la cause kurde et que les poursuites engagées en Allemagne à son encontre sont en relation directe avec son appartenance aux différentes organisations kurdes et ont donc pour objet de le poursuivre en raison de son origine ethnique et de ses opinions politiques, dans les conditions prévues au paragraphe 5 de l'article 695-22 du code de procédure pénale ;

Mais attendu qu'en se déterminant ainsi, alors que, d'une part, le statut de réfugié politique accordé à X... en raison des risques qu'il pourrait courir dans l'État dont il est ressortissant ne saurait l'exonérer de poursuites pénales du chef d'appartenance à une organisation criminelle mises en œuvre par un État tiers, membre de l'Union européenne, dès lors qu'aucun fait établi ou même allégué ne laisse supposer le caractère politique de la demande, au sens de l'article 695-22, 5, du code de procédure pénale et que, d'autre part, l'article 695-33 du même code permet aux juges de demander à l'État d'émission les informations complémentaires nécessaires

sur le sort qui serait réservé à l'intéressé à l'issue de la procédure suivie dans cet État au regard notamment tant des dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme que de celles de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 auxquelles la France et l'Allemagne sont parties, la chambre de l'instruction n'a pas donné de base légale à sa décision ;
D'où il suit que la cassation est encourue de ce chef ; (...) ».

[8 août 2007] Pourvoi n° 07-84620 (Cassation) Publié au bulletin.

Portée de l'annulation par le Tribunal fédéral constitutionnel allemand de la loi allemande de transposition de la décision-cadre du 13 juin 2002 relative au mandat d'arrêt européen.

(À rapprocher de l'arrêt du 26 septembre 2007, n° 07-86099 - voir *supra*).

« Sur le moyen unique de cassation, pris de la violation des articles 695-22 et 695-24 du code de procédure pénale ;

Vu les articles 695-22 à 695-24 du code de procédure pénale ;

Attendu que l'exécution d'un mandat d'arrêt européen ne peut être refusée dans d'autres cas que ceux limitativement prévus par ces textes ;

Attendu qu'il résulte des pièces de la procédure que X... a reçu notification, le 13 juin 2007, d'un mandat d'arrêt européen émis, le 11 novembre 2004, par le procureur général près la Cour fédérale de justice d'Allemagne, pour l'exercice de poursuites pénales du chef de participation à une organisation criminelle ; que, comparant devant la chambre de l'instruction, il n'a pas consenti à sa remise ;

Attendu que, pour refuser cette remise, l'arrêt relève que la loi du 21 juillet 2004 par laquelle l'Allemagne avait transposé la décision-cadre du Conseil de l'Union européenne du 13 juin 2002 a été annulée par une décision de la Cour constitutionnelle allemande du 18 juillet 2005 ; que les juges en déduisent que l'Allemagne s'était trouvée exclue du système de coopération instaurée par la décision-cadre et ne pouvait solliciter la remise de X... en vertu d'un titre dépourvu de fondement légal pour avoir été décerné le 11 novembre 2004 ; qu'ils ajoutent que l'entrée en vigueur le 2 août 2006 de la nouvelle loi de transposition du 20 juillet 2006 est dénuée de toute incidence ;

Mais attendu qu'en se déterminant ainsi, la chambre de l'instruction a méconnu le sens et la portée des textes susvisés et du principe ci-dessus énoncé ;

D'où il suit que la cassation est encourue ; (...) ».

[8 août 2007] Pourvoi n° 07-84621 (Cassation) Publié au bulletin.

Motifs de refus - Motif fondé sur l'article 5-3 de la CESDH.

« Sur le moyen unique de cassation, pris de la violation des articles 695-22 à 695-24 du code de procédure pénale ;

Vu lesdits articles ;

Attendu que l'exécution d'un mandat d'arrêt européen ne peut être refusée dans d'autres cas que ceux limitativement prévus par ces textes ;

Attendu qu'il résulte des pièces de la procédure que X... a reçu notification, le 15 mai 2007, d'un mandat d'arrêt européen émis le 6 septembre 2006 par le juge du tribunal d'arrondissement de Bydgoszcz en Pologne, pour l'exercice de poursuites pénales du chef de fraude ; que, comparant devant la chambre de l'instruction, il n'a pas consenti à sa remise ;

Attendu qu'après avoir relevé que la juridiction polonaise avait décidé que serait appliqué à l'intéressé, avant sa comparution devant un magistrat, "un moyen préventif de détention provisoire pour une période de quatorze jours à compter de l'arrestation", l'arrêt se fonde, pour refuser la remise, sur une violation des prescriptions de l'article 5-3 de la Convention européenne des droits de l'homme ;

Mais attendu que la chambre de l'instruction, qui s'est fondée sur un cas de refus d'exécution du mandat d'arrêt européen n'entrant pas dans les prévisions des textes susvisés, a méconnu le principe ci-dessus énoncé ;

D'où il suit que la cassation est encourue ; (...) ».

[27 juin 2007] Pourvoi n° 07-83957 (Cassation) Publié au bulletin.

Office du juge requis.

« Vu les articles 695-13 et 695-33 du code de procédure pénale ;
Attendu qu'aux termes du second de ces textes, si la chambre de l'instruction estime que les informations communiquées dans le mandat d'arrêt européen sont insuffisantes pour lui permettre de statuer sur la remise, elle demande à l'autorité judiciaire dudit État la fourniture, dans le délai maximum de dix jours pour leur réception, des informations complémentaires nécessaires ;
Attendu que, pour refuser la remise de X..., l'arrêt énonce que le mandat d'arrêt délivré par les autorités belges ne révèle aucun indice concernant les faits commis en Belgique, éventuellement imputables à la personne réclamée ;
Mais attendu qu'en prononçant ainsi, alors qu'il lui incombait de demander aux autorités judiciaires belges les informations complémentaires qu'elle jugeait nécessaires au regard des exigences posées par l'article 695-13 du code de procédure pénale, la chambre de l'instruction a violé les textes susvisés ;
D'où il suit que la cassation est encourue ; (...) ».

[30 octobre 2007] Pourvoi n° 07-86941 (Rejet) Inédit.

Mandat d'arrêt européen - Mandat interne - Délais - Mentions requises - Raison humanitaire.

[24 octobre 2007] Pourvoi n° 07-86159 (Rejet) Inédit.

Mandat d'arrêt européen - Publicité des débats - Garanties de représentation.

[24 octobre 2007] Pourvoi n° 07-86770 (Rejet) Inédit.

Mandat d'arrêt européen - Délai de soixante jours non sanctionné (article 17 de la décision-cadre ; articles 5 et 6 CESDH) - Exécution en France de la peine (ressortissant roumain).

[10 octobre 2007] Pourvoi n° 07-86454 (Rejet) Inédit.

Mandat d'arrêt européen - Précision du mandat - Demande de complément d'information - Décision de condamnation - Décision révoquant un suris.

[10 octobre 2007] Pourvoi n° 07-86519 (Rejet) Inédit.

Mandat d'arrêt européen - Demande de complément d'information - Durée de la peine prononcée.

[11 septembre 2007] Pourvoi n° 07-85147 (Rejet) Inédit.

Mandat d'arrêt européen - État de santé.

[11 septembre 2007] Pourvoi n° 07-85964 (Rejet) Inédit.

Mandat d'arrêt européen - Raison humanitaire - Discrimination.

[5 septembre 2007] Pourvoi n° 07-85230 (Rejet) Inédit. Pourvoi n° 07-85231 (Rejet) Inédit.

Mandat interne. Délais. Caractère non définitif de la décision de condamnation. Remise temporaire. Raison humanitaire sérieuse.

[25 juillet 2007] Pourvoi n° 07-83502 (Rejet) Inédit. Pourvoi n° 07-83503 (Rejet) Inédit. Pourvoi n° 07-83504 (Rejet) Inédit.

Mandat d'arrêt européen - Informations complémentaires - Droits de la défense - Principe du contradictoire.

[20 juin 2007] Pourvoi n° 07-83568 (Rejet) Inédit.

Mandat d'arrêt européen - Pluralité de mandats - Mentions requises - Nationalité française
- Exécution de la peine en France.

[Sommaire](#)

Extradition

[26 septembre 2007] Pourvoi n° 07-84617 (Rejet) Publié au bulletin -

Extradition - Convention européenne d'extradition (1957) - Convention d'extradition simplifiée (1995) - Roumanie (adhésion) - Application dans le temps.

[Sommaire](#)

TEXTES :

LOIS ET PROJETS DE LOI

Textes adoptés

Loi n° 2007-1631 du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'**immigration**, à l'**intégration** et à l'**asile**.

[JORF n° 270 du 21 novembre 2007.](#)

[\[Lire le dossier législatif\]](#) [\[Voir aussi: Conseil constitutionnel n° 2007-557 DC 15.11.2007\]](#)

Loi n° 2007-1598 du 13 novembre 2007 relative à la lutte contre la **corruption**.

[JORF n° 264 du 14 novembre 2007.](#)

[\[Lire le dossier législatif\]](#)

Loi n° 2007-1544 du 29 octobre 2007 de lutte contre la **contrefaçon**.

[JORF n° 252 du 30 octobre 2007 \(rectificatif paru au JO n° 261 du 10 novembre 2007\).](#)

[\[Lire le dossier législatif\]](#)

Loi n° 2007-1474 du 17 octobre 2007 autorisant la ratification du protocole portant amendement à la **convention européenne pour la répression du terrorisme**.

[JORF n° 242 du 18 octobre 2007.](#)

[\[Lire le dossier législatif\]](#)

Loi n° 2007-1203 du 10 août 2007 autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de **Chypre** relatif à la **coopération** en matière de sécurité intérieure.

[JORF n° 185 du 11 août 2007.](#)

[\[Lire le dossier législatif\]](#)

Loi n° 2007-1165 du 1er août 2007 autorisant la ratification du protocole n° 13 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, relatif à **l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances**.

[JORF n° 177 du 2 août 2007.](#)

[\[Lire le dossier législatif\]](#)

Loi n° 2007-1164 du 1er août 2007 autorisant l'adhésion au deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la **peine de mort**.

[JORF n° 177 du 2 août 2007.](#)

[\[Lire le dossier législatif\]](#)

Loi n° 2007-1162 du 1er août 2007 autorisant la ratification de la convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la **traite des êtres humains**.

[JORF n° 177 du 2 août 2007.](#)

[\[Lire le dossier législatif\]](#)

Loi n° 2007-1160 du 1er août 2007 autorisant la ratification du traité entre le Royaume de Belgique, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume d'Espagne, la République française, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas et la République d'Autriche, relatif à **l'approfondissement de la coopération transfrontalière**, notamment en vue de lutter contre le terrorisme, la criminalité transfrontalière et la migration illégale.

[JORF n° 177 du 2 août 2007.](#)

[\[Lire le dossier législatif\]](#)

Loi n° 2007-1154 du 1er août 2007 autorisant l'approbation du protocole additionnel à la **convention pénale sur la corruption**.

[JORF n° 177 du 2 août 2007.](#)

[\[Lire le dossier législatif\]](#)

[Sommaire](#)

Projets de textes

Projet de loi autorisant la ratification d'une **convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme**.

[Texte n° 79](#) (2007-2008) de M. Bernard KOUCHNER, ministre des affaires étrangères et européennes, déposé au Sénat le 8 novembre 2007.

[\[Lire le dossier législatif\]](#)

Projet de loi portant diverses dispositions d'**adaptation au droit communautaire dans les domaines économique et financier**.

[Texte n° 443](#) (2006-2007) de Mme Christine LAGARDE, ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, déposé au Sénat le 12 septembre 2007.

[\[Lire le dossier législatif\]](#)

[Sommaire](#)

DÉCRETS

Décret n° 2007-1560 du 2 novembre 2007 portant création d'un **traitement automatisé de données à caractère personnel relatives aux étrangers** sollicitant la délivrance d'un visa pris pour l'application de l'article L. 611-6 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et modifiant la partie réglementaire de ce code.

[\[JORF n° 255 du 3 novembre 2007\]](#)

Décret n° 2007-1182 du 3 août 2007 portant création d'un **traitement automatisé de données à caractère personnel** relatives à des passagers des aéroports français franchissant les frontières extérieures des États parties à la convention signée à **Schengen** le 19 juin 1990.

[\[JORF n° 181 du 7 août 2007\]](#)

Décret n° 2007-1136 du 25 juillet 2007 portant création d'un **traitement automatisé de données à caractère personnel des ressortissants étrangers** qui, ayant été contrôlés à l'occasion du franchissement de la frontière, ne remplissent pas les conditions d'entrée requises et modifiant la partie réglementaire du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

[\[JORF n° 172 du 27 juillet 2007\]](#)

[*Sommaire*](#)

DÉCLARATIONS

Déclaration du gouvernement sur les résultats du Conseil européen des 21 et 22 juin 2007 concernant la **réforme des traités** présentés en séance publique le 4 juillet 2007, n° 60.

[\[Lire le dossier législatif\]](#)

[*Sommaire*](#)

RAPPORTS D'INFORMATION

Rapports d'information de l'Assemblée nationale

Rapport d'information n° 439 sur les modifications apportées par le **traité de Lisbonne** au traité sur l'Union européenne et au traité instituant la Communauté européenne, déposé le 28 novembre 2007, par M. Axel PONIATOWSKI, Commission des Affaires étrangères.

[\[Voir le dossier\]](#)

Rapport d'information n° 248 sur les comptes rendus des missions des missi dominici sur le suivi de la **Conférence intergouvernementale**, déposé le 3 octobre 2007, par M. Pierre LEQUILLER, Délégation pour l'Union européenne.

[\[Voir le dossier\]](#)

[Sommaire](#)

Rapports d'information du Sénat

Rapport d'information n° 302 (2006-2007), Maîtriser le "droit mou" communautaire : les principaux dossiers en cours de la Commission européenne en matière de **législation financière et fiscale**, déposé le 4 mai 2007, par M. Philippe MARINI, Commission des finances.

[\[Voir le dossier\]](#)

Rapport d'information n° 76 (2007-2008), **Traité de Lisbonne**, déposé le 8 novembre 2007, par M. Hubert HAENEL, Délégation pour l'Union européenne.

[\[Voir le dossier\]](#)

Rapport d'information n° 88 (2007-2008), Dialogue avec la Commission européenne sur la **subsidiarité**, déposé le 21 novembre 2007, par M. Hubert HAENEL, Délégation pour l'Union européenne.

[\[Voir le dossier\]](#)

[Sommaire](#)

EXAMEN PARLEMENTAIRE DES TEXTES EUROPÉENS

Rapports et conclusions de l'Assemblée nationale portant examen des textes européens

Rapport n° 70 sur des textes soumis à l'Assemblée nationale en application de l'**article 88-4 de la Constitution** du 20 juin au 29 juin 2007, déposé le 11 juillet 2007, par M. Pierre LEQUILLER, Délégation pour l'Union européenne.

[\[Voir: espace de liberté, de sécurité et de justice\]](#)

Rapport n° 105 sur des textes soumis à l'Assemblée nationale en application de l'**article 88-4 de la Constitution** du 30 juin au 20 juillet 2007, déposé le 25 juillet 2007, par M. Pierre LEQUILLER, Délégation pour l'Union européenne.

[\[Voir: espace de liberté, de sécurité et de justice\]](#)

Rapport n° 271 sur des textes soumis à l'Assemblée nationale en application de l'**article 88-4 de la Constitution** du 21 juillet au 19 septembre 2007, déposé le 9 octobre 2007, par M. Pierre LEQUILLER, Délégation pour l'Union européenne.

[\[Voir: espace de liberté, de sécurité et de justice\]](#)

Rapport n° 434 sur des textes soumis à l'Assemblée nationale en application de l'**article 88-4 de la Constitution** du 20 septembre au 25 octobre 2007, déposé le 21 novembre 2007, par M. Pierre LEQUILLER, Délégation pour l'Union européenne.

[\[Voir: espace de liberté, de sécurité et de justice\]](#)

Délégation pour l'Union européenne, Compte-rendu n° 4, 18 juillet 2007 :

Communication de M. Thierry Mariani sur le Livre vert sur le futur régime d'**asile européen commun**.

Communication de M. Guy Geoffroy sur l'accord entre l'Union européenne et les États-Unis sur le traitement et le transfert de données des dossiers passagers (**données PNR**) par les transporteurs.

[\[Voir le dossier\]](#)

Délégation pour l'Union européenne, Compte-rendu n° 14, 24 octobre 2007 :

Communication de M. Thierry MARIANI sur les accords de réadmission entre la Communauté européenne et la République de Moldova, la République de Serbie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la République du Monténégro, de la Bosnie et Herzégovine et de l'Ukraine, et sur l'**élargissement de l'espace Schengen**.

[\[Voir le dossier\]](#)

Délégation pour l'Union européenne, Compte-rendu n° 20, 28 novembre 2007 :

Communication de M. Christophe CARESCHE sur la création de l'Office européen de police - **Europol** (E 3383).

Communication de M. Émile BLESSIG sur la reconnaissance et la surveillance des peines assorties du **sursis avec mise à l'épreuve** et des **peines de substitution** (E 3426).

[\[Voir le dossier\]](#)

Sommaire

Rapports et conclusions du Sénat portant examen des textes européens

Délégation pour l'Union européenne, Compte-rendu de réunion du 11 juillet 2007 :

Communication de M. Hubert HAENEL, Nouvel accord avec les États-Unis sur le traitement et le transfert des données des dossiers passagers (**données PNR**).

[\[Voir le dossier\]](#)

Délégation pour l'Union européenne, Compte-rendu de réunion du 11 juillet 2007 :

Communication de M. Hubert HAENEL, **Propositions de directives établissant des sanctions pénales :**

- pour la protection de l'**environnement** (E 3451)

- à l'encontre des employeurs de ressortissants des pays tiers en **séjour irrégulier** (E 3534).

[\[Voir le dossier\]](#)

Délégation pour l'Union européenne, Compte-rendu de réunion du 19 septembre 2007 :

Audition de M. Gilles BRIATTA, Secrétaire général des Affaires européennes, Évolution, au sein de l'UE, des questions de **justice et affaires intérieures** ainsi que du **droit des affaires**.

[\[Voir le dossier\]](#)

Délégation pour l'Union européenne, Compte-rendu de réunion du 27 novembre 2007 :
Communication de M. Pierre BERNARD-REYMOND, **Protection des données** (E 2977).

[\[Voir le dossier\]](#)

[Sommaire](#)

LISTE DES TEXTES RESTANT EN DISCUSSION

(Mise à jour : 7 décembre 2007)

On trouvera ci-après la liste des textes soumis au Parlement en application de l'article 88-4 de la Constitution et qui n'ont pas encore été adoptés définitivement (ou retirés) par les institutions de l'Union européenne.

Dépôt du 7/12/2007 :

E3720 **Charte des droits fondamentaux** de l'Union européenne. Proclamation par le Parlement européen, le Conseil et la Commission le 12 décembre 2007 à Strasbourg. Autorisation de proclamer la Charte au nom du Conseil.

Dépôt du 21/11/2007 :

E3696 Proposition de décision-cadre du Conseil modifiant la décision-cadre 2002/475/JAI relative à la lutte contre le **terrorisme**.

E3697 Proposition de décision-cadre du Conseil relative à l'utilisation des données des dossiers passagers (**Passenger Name Record - PNR**) à des fins répressives.

Dépôt du 7/11/2007 :

E3670 Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 2252/2004 du Conseil établissant des **normes pour les éléments de sécurité et les éléments biométriques** intégrés dans les **passesports** et les documents de voyage délivrés par les États membres.

Dépôt du 11/10/2007 :

E3649 Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1338/2001 définissant des mesures nécessaires à la protection de l'euro contre le **faux monnayage**.

Dépôt du 24/09/2007 :

E3629 Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil établissant un **régime simplifié de contrôle des personnes aux frontières extérieures**, fondé sur la reconnaissance unilatérale par la Bulgarie, la République tchèque, Chypre, la Lettonie, la Hongrie, Malte, la Pologne, la Roumanie, la Slovénie et la Slovaquie de certains documents comme équivalant à leurs visas nationaux aux fins de transit par leur territoire.

Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision n° 896/2006/CE établissant un régime simplifié de contrôle des personnes aux frontières extérieures, fondé sur la reconnaissance unilatérale par les États membres, aux fins de transit par leur territoire, de certains titres de séjour délivrés par la Suisse et le Liechtenstein.

Dépôt du 21/09/2007 :

E3620 Eurojust : Accord de coopération entre **Eurojust et la République de Croatie**.

E3623 Budget prévisionnel d'installation et de fonctionnement du **C.SIS** pour 2008.

Dépôt du 31/07/2007 :

E3599 Projet de décision du Conseil concernant la mise en œuvre de la décision 2007/.../JAI relative à l'approfondissement de la coopération transfrontière, notamment en vue de lutter contre le **terrorisme** et la **criminalité transfrontière**.

E3600 Projet de décision du Conseil sur l'application à la République tchèque, à la République d'Estonie, à la République de Lettonie, à la République de Lituanie, à la République de Hongrie, à la République de Malte, à la République de Pologne, à la République de Slovénie et à la République slovaque de la totalité des dispositions de l'**acquis de Schengen**.

Dépôt du 26/07/2007

E3596 Livre vert sur la préparation à la **menace biologique**.

Dépôt du 5/07/2007 :

E3575 Projet de décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne, d'un accord entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique sur le traitement et le transfert de données des dossiers passagers (**données PNR**) par les transporteurs aériens au ministère américain de la sécurité intérieure.

Dépôt du 3/07/2007 :

E3568 Traitement et transfert de données des dossiers passagers (**données PNR**) par les transporteurs aériens au ministère américain de la sécurité intérieure - Projet d'accord.

Dépôt du 29/06/2007 :

E3563 Proposition de décision du Conseil sur l'installation, le fonctionnement et la gestion d'une infrastructure de communication pour l'environnement du **système d'information Schengen (SIS)**.

E3564 Proposition de règlement du Conseil sur l'installation, le fonctionnement et la gestion d'une infrastructure de communication pour l'environnement du **système d'information Schengen (SIS)**.

Dépôt du 18/06/2007 :

E3558 Livre vert sur le futur régime d'**asile européen commun**.

Dépôt du 5/06/2007 :

E3547 Modification du règlement financier concernant les frais relatifs à l'installation et à l'utilisation du **C.SIS Schengen** pour 2007.

Dépôt du 4/06/2007 :

E3545 **Europol** : Plan financier quinquennal 2008-2012.

Dépôt du 25/05/2007 :

E3534 Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil prévoyant des sanctions à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en **séjour irrégulier**.

Dépôt du 18/05/2007 :

E3526 Projet de décision du Conseil sur l'application à la République tchèque, à la République d'Estonie, à la République de Lettonie, à la République de Lituanie, à la République de

Hongrie, à la République de Malte, à la République de Pologne, à la République de Slovénie et à la République slovaque des dispositions de l'**acquis de Schengen** relatives au **Système d'information Schengen**.

[Sommaire](#)

TRANSPOSITION DES DIRECTIVES

Communication en Conseil des ministres, 18 juillet 2007, de M. Jean-Pierre JOUYET, secrétaire d'État chargé des Affaires européennes.

[\[Voir le communiqué\]](#)

24^e **rapport annuel** de la Commission européenne sur le contrôle de l'application du droit communautaire, 18 juillet 2007.

[\[Voir le dossier\]](#)

Tableau d'affichage du marché intérieur, communiqué de presse du 2 juillet 2007.

[\[Voir le communiqué\]](#)

[Sommaire](#)

ÉTUDES DE LÉGISLATION COMPARÉE

L'amnistie et la grâce

Étude de législation comparée n° 177 - 1^{er} octobre 2007.

[\[Voir la notice\]](#)

La prescription de l'action publique en matière de viol

Étude de législation comparée n° 178 - 1^{er} octobre 2007.

[\[Voir la notice\]](#)

La majorité pénale

Étude de législation comparée n° 173 - juin 2007.

[\[Voir le rapport\]](#)

[Sommaire](#)

MISCELLANEA : l'Arpe vous recommande

COLLOQUES ET SÉMINAIRES

- ✓ *La protection des intérêts financiers de l'Union européenne et de la Suisse*, ERA, Bâle, 10-11 décembre 2007.
- ✓ *Procedure before the European Court of Human Rights*, ERA, Strasbourg, 2008.
- ✓ *Personal data protection and the fight against crime and terrorism*, ERA, Trèves, 2008.
- ✓ *L'avenir du droit pénal européen après le Traité de Lisbonne*, ERA Trèves, 11-12 février 2008.
- ✓ *Pre-trial detention, enforcement of sentences and supervisors of suspended sentences in the EU*, ERA, Trèves, 3-4 mars 2008.
- ✓ *Combating corruption in the EU*, ERA, Trèves, 10-11 avril 2008.
- ✓ *The European Arrest Warrant and joint Investigations Teams in Practice*, ERA, Trèves, 24-25 avril 2008.

[Sommaire](#)

PUBLICATIONS

- ✓ «Dossier particulier sur la mise en œuvre de la législation du « troisième pilier » », *Eucrim*, 1-2/2007 (<http://www.mpicc.de/eucrim/archiv.php>).
- ✓ ANTONIADIS (Antonis) et BEKOU (Olympia), «The European Union and the International Criminal Court : an Awkward Symbiosis in Interesting Times», *International Criminal Law Review*, Vol. 7, 2007, n° 4, p. 621-655.
- ✓ AUBERT (Bernadette), « Droit de la Communauté et de l'Union européennes. Application du droit communautaire par les juridictions internes », *Revue de science criminelle et de droit comparé*, 2007, n° 3, Chronique, p. 381-386.
- ✓ BAILLEAU (Francis), BERNUZ BENEITEZ (Marie-José), CARTUYVELS (Yves) [et al.] *La justice pénale des mineurs en Europe : entre modèle Welfare et inflexions néo-libérales*, L'Harmattan , 2007, 329 p.
- ✓ BEAUVAIS (Pascal), « Le droit à la prévisibilité en matière pénale dans la jurisprudence des Cours européennes », *Archives de politique criminelle*, n°29, 2007, p. 5-18.

- ✓ BEAUVAIS (Pascal), «L'Union européenne et la création du droit pénal», Les Petites Affiches, 3 décembre 2007, n° 241, pp. 11-14.
- ✓ BERNARDI (Alessandro) et GRANDI (Ciro), « Les effets de la prescription et de l'amnistie sur l'extradition et sur le mandat d'arrêt européen », *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, 2007, n°2, p. 311-330.
- ✓ BLUMANN (Claude) « Traité modificatif : peut-être la sortie du tunnel », *La Semaine Juridique*, Edition générale, 2007, I, 209.
- ✓ CAMALDO, (Lucio) (sous la dir.), «Les délits financiers dans la législation européenne l'OLAF et la réparation du dommage : actes des journées d'études de ERBA (Como), 2006 : Troisième symposium d'étude» [UAE, Union des avocats européens ; Centre d'études de droit pénal européen, CSDPE ; OLAF], Bruylant , 2007, 190 p.
- ✓ CHILSTEIN (David), « Chronique droit pénal international I », *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, 2007, n°2, p. 427-442.
- ✓ Conseil de l'Europe, *La durée des procédures civiles et pénales dans la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'homme*, Strasbourg, Council of Europe Publishing, 2007, 101 p.
- ✓ CONSEIL DE L'EUROPE, *La lutte contre le terrorisme : les normes du Conseil de l'Europe*, 4e éd., Strasbourg, Éd. du Conseil de l'Europe, 2007, 630 p.
- ✓ CUTAJAR (Chantal), « Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. L'urgence d'une indispensable refonte du dispositif de prévention à l'occasion de la transposition de la 3^e directive », *La Semaine Juridique*, Edition Générale, 2007, Actualités, 524.
- ✓ DEUMIER (Pascale), « Constitution et droit communautaire dérivé : la voix du Conseil d'État dans le dialogue des juges », *Recueil Dalloz*, 2007, p. 2742-2748.
- ✓ IDOT (Laurence), « Droit de la Communauté et de l'Union européennes. Jurisprudence de la CJCE et du TPICE. Procédures communautaires quasi-répressives », *Revue de science criminelle et de droit comparé*, 2007, n°2, Chronique, p. 641-651.
- ✓ INSTITUT DE CRIMINOLOGIE DE L'UNIVERSITE PARIS II. *Enfermement et sécurité pénale : la privation de liberté, histoire, philosophie et droit positif : Michel Foucault, l'utilitarisme et la prison : le droit pénal européen depuis Maastricht [actes de la XXIX^e journée d'études de l'Institut de criminologie de l'Université Paris II, 24 novembre 2005]*, Essais de philosophie pénale et de criminologie, vol. 6, Dalloz , 2007, 334 p.
- ✓ LOPES DE LIMA (José), « La perspective d'une Agence européenne anti-blanchiment », *Archives de politique criminelle*, n°29, 2007, p. 271-289.
- ✓ MACKAREL (Mark), « The European Arrest Warrant - the Early Years: Implementing and Using the Warrant », *European Journal of Crime, Criminal Law and Criminal Justice*, Vol. 15, 2007, n°1, p. 37-65.
- ✓ MANACORDA (Stefano), « L'exception à la double incrimination dans le mandat d'arrêt européen et le principe de légalité », *Cahiers de droit européen*, Vol. 43, 2007, n°1-2, p. 149.
- ✓ NOURISSAT (Cyril), « Chronique droit pénal européen », *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, 2007, n°3, p. 693-698.

- ✓ PONCELA (Pierrette), «L'harmonisation des normes pénitentiaires européennes», *Revue de science criminelle et de droit comparé*, 2007, p. 126.
- ✓ SERFASS (Eric), «L'effacement des condamnations dans l'espace judiciaire européen», *Actualité Juridique Pénal*, 2007, p. 423.
- ✓ SOTIS (Carlo), *Il diritto senza codice. Uno studio sul sistema penale europeo vigente*, Milano, Giuffrè, 2007, 327p.
- ✓ STASIAK (Frédéric), « À propos de la loi relative à la lutte contre la corruption. Loi n°2007-1598 du 13 novembre 2007 », *La Semaine Juridique*, Édition générale, 2007, Actualités, 568.
- ✓ SYMEONIDOU-KASTANIDOU (Elisabeth), «Towards a new definition of organised crime in the European Union », *European Journal of Crime, Criminal Law and Criminal Justice*, Vol. 15, 2007, n°1, p. 83-103.
- ✓ VATIER (Bernard), « L'inclusion des avocats dans la directive blanchiment (à propos de l'arrêt de la CJCE du 26 juin 2007) », *Gazette du Palais*, 6-7 juillet 2007, p. 4-7.
- ✓ VUELTASIMON (Samuel), « Dernières nouvelles des équipes communes d'enquête : entre partage et souveraineté... », *Revue de science criminelle et de droit comparé*, 2007, n°2, p. 267-278.
- ✓ ZARKA (Jean-Claude), « Le Traité modificatif adopté lors du Conseil européen de Lisbonne », *Gazette du Palais*, 28-30 octobre 2007, p. 2-8.

Sommaire

Si vous ne souhaitez plus recevoir la Lettre d'information de l'ARPE
merci de nous l'indiquer à l'adresse suivante :
postmaster@arpe-france.org